



Les investissements dans la protection de l'environnement donnent un avantage stratégique à l'économie

L'Office fédéral de la statistique a publié les résultats de son enquête relative aux dépenses de l'économie en faveur de la protection de l'environnement en 2009 : les entreprises y ont consacré 2,75 milliards de francs ou quelque 0,5 % du produit intérieur brut. Plus qu'aucun autre pays, la Suisse prouve qu'il est possible de concilier l'environnement et la croissance économique. Cela ressort également d'un récent rapport du programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP), le Decoupling Report 4/2011.

En 2009, l'industrie suisse a dépensé 10 % de moins en faveur de la protection de l'environnement qu'en 2003. Ce n'est pas pour autant que l'engagement des entreprises fléchit. Cette évolution s'explique plutôt par l'état général de l'environnement. En effet, l'engagement de l'économie pour plus d'efficacité et des technologies plus propres a contribué de manière décisive à cette évolution très réjouissante.

Approximativement un tiers des dépenses des entreprises suisses sont consacrées aux investissements. À titre de comparaison, la proportion est d'un quart environ au sein de l'UE. Des investissements plus élevés réduisent les coûts et portent leurs fruits année après année. Entre 2001 et 2006, les dépenses de l'industrie européenne (UE-27) en matière de protection de l'environnement représentaient 2,5 % de l'ensemble des coûts, soit à peu près le double de leur poids financier en Suisse.

Les investissements volontaires produisent de meilleurs résultats

Il apparaît une fois de plus que l'économie suisse joue un rôle de leader en

matière de protection de l'environnement et du climat. Elle agit beaucoup plus efficacement grâce à des mesures volontaires. Dans le domaine de l'environnement, une bureaucratie compliquée, comme celle prévue dans le projet de loi sur le CO₂, cause plus de dégâts qu'elle ne produit de bienfaits.

- [Communiqué de presse de l'OFS](#)

- [UNEP Decoupling-Report 4/2011](#)